

**COMITÉ D'ENTREPRISE DE BURY-ROSAIRE**  
**Compte-rendu de la réunion du**  
**26 septembre 2013 – 14h15 à Bury**

**Membres présents :**

Présidente par délégation : Marie-Annick BENOIT

**Élus titulaires :**

Slimane BOUNEKHLA (trésorier), Anne MANDELBAUM (trésorière adjointe), Geneviève MALIDIN (secrétaire), Nathalie MASSELINE.

**Absente excusée :**

Elue suppléante : Sylviane MENASCE.

**Invités :**

Marie-Pierre CLAVIER, François TROTIGNON  
Patrice FOURNET

**Absente :**

Elue suppléante : Amélia CHIRCA.

.....

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2013 ;
- 2- Point sur l'emploi à la rentrée (enseignants et personnel de droit privé) ;
- 3- Plan de formation des enseignants ;
- 4- Première étape de la préparation du plan de formation des personnels de droit privé ;
- 5- Calendrier du comité d'entreprise 2013-2014.

**Geneviève MALIDIN**

Secrétaire

**Marie-Annick BENOIT**

Présidente par délégation

En complément de l'ordre du jour, a été adressée sur les boîtes mail des membres du CE, copie du tableau des élus CE, DP et CHSCT de Bury-Rosaire. Le point doit être fait durant la séance sur la représentation actuelle des personnels. Des élections partielles doivent être envisagées.

### **1- Approbation du procès verbal du 3 juillet 2013.**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

En préambule à l'ordre du jour, Madame Benoit donne les effectifs de rentrée. Pour ce faire, un document « enquête rapide de rentrée Bury-Rosaire » est distribué aux membres du CE. Il s'agit des effectifs envoyés début septembre faisant suite à l'enquête rapide menée en début d'année scolaire. Les effectifs lycée et Post-Bac ont, depuis, légèrement bougé mais il est à remarquer, comparé aux années précédentes, une certaine stabilisation des effectifs. En effet, l'enquête rapide de 2012 donnait un total de 2788 élèves, celle de 2013 un total de 2793.

Monsieur Fournet poursuit en présentant les taux des heures spécifiques 2013/2014. Un document est distribué. Il s'agit d'heures effectuées par des enseignants et réactualisées chaque année. Une différence notable est à remarquer dans le paiement des heures UCAPE et autres. Rémunérées à 29 euros de l'heure en 2012, elles sont passées en 2013 à 37,36 euros, se calquant ainsi sur le taux des certifiés. Le paiement de ces heures, payées par l'ASBR, est ainsi à même hauteur que les HSE payées par l'Education Nationale. En ce qui concerne l'heure de préparation diplôme langue lycée et Sup., l'HSE d'agrégé a été appliquée. En ce qui concerne les heures d'étude : l'heure d'étude dirigée est le taux de l'heure de l'Education Nationale, l'heure d'étude encadrée correspond à un SMIG amélioré et l'heure d'étude surveillée suit l'augmentation du point de l'enseignement catholique. Quant au professeur référent du SUP, il reçoit 86% de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation, ISO modulable perçue par les professeurs principaux du Second degré.

### **2- Point sur l'emploi à la rentrée (enseignants et personnels de droit privé).**

#### **a) Sur les deux collèges :**

- Au Rosaire : un certain nombre de postes a été déclaré mais sont restés vacants. Les deux délégués auxiliaires en Lettres Classiques et Technologie, qui occupaient un poste en 2011-2012, sont maintenant stagiaires, ayant réussi le concours réservé.
- A Bury : le poste vacant d'Histoire-Géographie est occupé par un CAFEP stagiaire. On observe trois congés, l'un sur mi-temps thérapeutique, l'autre à 50% sur congé parental et le dernier sur congé longue durée (voir document joint).

**b) Sur l'école :**

Un nouveau titulaire : Stéphane Gonzales et une déléguée à temps partiel, Alexia Gozlan.

Madame Clavier signale : 165h ont été attribuées pour les langues vivantes, couvrant les classes CM1, CM2. Vingt à vingt-deux semaines seront consacrées à l'anglais. L'allemand n'interviendra uniquement qu'en CM2 et sur environ quinze semaines.

**c) Au lycée :** (document joint)

M. Trotignon commente le document comportant :

- Le nouveau personnel ASBR au lycée : Une aide-éducatrice a été embauchée à plein temps.
- Les nouveaux enseignants : au nombre de quatre.
- Les enseignants réengagés : au nombre de sept.

**d) Le personnel ASBR.** (document joint)

M. Fournet commente le document faisant le point des emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

- Les départs : Quatre démissions et une rupture conventionnelle.
- Les retraites : au nombre de deux.
- Les embauches : concernent neuf personnes, deux cumuls emploi-retraite, deux cdi, une aide-éducatrice (mentionnée précédemment sur le lycée), deux responsables pédagogiques, une infirmière et une secrétaire polyvalente.
- L'évolution : cinq personnes ont vu leur poste évoluer.
- Les CDD : Quatre emplois pour remplacement de postes de titulaires en congé.
- Les congés : Deux personnes actuellement en congé parental ou maternité.
- Les formations : une formation en Fongécif.
- La Prévoyance : Quatre personnes sont ici concernées.

**3) Plan de formation des enseignants.**

Seul le crédit de référence sur Bury est présenté. Concernant le Rosaire, Madame Benoit indique que le crédit référence de l'établissement n'est pas encore utilisé dans son intégralité, comme d'ailleurs celui de Bury ou de l'école, les enseignants pouvant s'inscrire sur le PAF (plan académique de formation) ou sur des crédits territoriaux. Madame Benoit fait remarquer, à Bury, le peu d'inscrits sur le crédit de référence, faisant contraste au nombre important d'enseignants inscrits hors crédit de référence.

Madame Benoit conclut en rappelant la mutualisation des fonds fin septembre.

- A l'école : (document joint)

L'école n'a pas de crédit référence établissement, il est mutualisé au niveau du diocèse. Une participation au niveau du crédit « accompagnement d'équipes » a été accordée.

Madame Benoit rappelle l'utilisation du crédit « accompagnement d'équipes ». Un forfait est en effet accordé par établissement pour accompagner des équipes. Une partie a été utilisée lors de la réunion pédagogique de septembre, une autre partie le sera en novembre, lors de la prochaine réunion pédagogique.

M. Trotignon conclut en évoquant une difficulté grandissante rencontrée par les formations, notamment l'annulation de celles-ci, dû au manque de participants. Le découragement des enseignants en est une première conséquence. M. Bounekhla signale le fait que, les formations étant de plus en plus délocalisées, il est de plus en plus difficile de les suivre avec des remboursements de frais dérisoires.

#### **4) Première étape de la préparation du plan de formation des personnels de droit privé.**

Un document est distribué aux membres du CE, définissant les objectifs généraux suite au dernier accord national interbranches du 27/06/2011. Pour l'année 2014 ces objectifs resteront les mêmes (document joint).

.Quant au Fongecif, financé totalement sur les fonds référence de l'établissement, les demandes doivent être impérativement faites, rappelle Madame Benoit, trois mois avant le départ en formation pour être acceptées.

Sur l'année 2012, toutes les sommes, mentionne Nathalie Masseline responsable de la commission formation, allouées et accordées à des formations ont été utilisées. La déclaration 2483 des impôts vient le certifier, les fonds non utilisés sont en effet imposables.

Le bilan des formations 2013 ainsi que le plan de formation 2014 des salariés seront présentés au CE à la séance prochaine du mercredi 16 octobre 2013.

Le point est également fait sur les entretiens annuels (EAAD) :

Concernant ces entretiens annuels avec le salarié, ils débutent, signale M. Fournet le vendredi 27 septembre. Certains salariés, ajoute M. Trotignon, refusent ces entretiens auxquels on ne peut les soumettre. En effet, le dialogue étant permanent entre la direction et les salariés, il n'y a de ce fait aucune obligation annuelle. M. Fournet regrette le formalisme de ces entretiens, quoique très utiles et bénéfiques pour certaines personnes, et rappelle la différence entre les entreprises, où ces entretiens peuvent déboucher soit sur des augmentations de salaire ou attribution de primes et l'Enseignement Catholique, où le salaire est basé sur la valeur du point.

#### **5) Calendrier du Comité d'entreprise 2013-2014**

La proposition du calendrier 2013-2014 établit de concert entre Madame Benoit et la secrétaire CE est adoptée par tous les membres présents.

6) L'état de la représentation des personnels

- Le CHSCT dont les membres sont élus pour deux ans doit être renouvelé en 2013. Un poste est pour l'instant vacant, celui de Josiane Dessus.
- Le CE doit être renouvelé partiellement. Sébastien Niel ayant quitté l'établissement suite à sa réussite au concours, le CE n'a plus de représentant non cadre.
- Les délégués du personnel au Rosaire n'ont plus de représentant, suite tout d'abord à la démission de Slimane Bounekhla et de son suppléant Christophe Kittel puis au départ de Sébastien Niel.  
La démission de Jean-Luc Leroy-Bury, délégué syndical SPELC a freiné les démarches pour le renouvellement des postes vacants. Bury n'a en effet plus de représentant pour signer les accords pré-électoraux.

Un appel à candidature sera effectué par l'intermédiaire du BRH.

La séance est levée à 16h10.

La prochaine séance est prévue mercredi 16 octobre à Bury à 8h30.

Fait en deux exemplaires paginés de 1 à 5.

La secrétaire du CE, **Geneviève Malidin**